



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTESTELEPHONE 141.95
Chèques Postaux Nantes 6.015

CONGRES FORESTIER : Les « Amis des Arbres » de la Loire et ses confins organisent en faveur du reboisement, un grand Congrès Forestier à Roanne, les 31 Mai et 1^{er} juin.

A CHATEAUROUX aura lieu, du 7 au 15 juin, une grande Semaine Berrichonne, concours de races ovines et caprines, de chiens bergers et d'aviiculture.

EXPOSITION CANINE : La société canine Maine-Anjou-Touraine organisera une grande exposition internationale à Chartres les 21 et 22 juin.

LA SARRE est une région industrielle de 780.000 habitants (415 au kilomètre carré, alors qu'ils n'y en a que 75 en France et 115 en Allemagne). C'est notre sixième client, après l'Angleterre, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, les Etats-Unis et la Suisse. Nous y envoyons quantités d'œufs, de beurres, de porcs, de bœufs, de farines, de produits divers. On conçoit l'émotion qui s'est emparée des milieux économiques, à l'idée de cesser ces négociations avec la Sarre.

TRANSPORT DES ENGRAIS : Le Conseil supérieur des Chemins de fer a approuvé diverses propositions de tarifs concernant certaines réductions dans le transport des engrais.

LA CONSOMMATION DE LA VIANDE est en augmentation constante en France. En 1862, on consommait 25 kilos par an et par tête d'habitant ; en 1919, 42 kilos ; en 1926, 50 kilos. Pour l'ensemble du pays, elle s'élève maintenant à plus de deux milliards de kilos... par contre, la consommation du pain diminue !

NOS LAINES ont subi une baisse. Dans la Brie, il s'en est traité 5.50 à 6 fr. le kilo. A Dijon, les mérinos 7 à 8 fr., les croisés 6 à 7 fr. ; en Champagne, 6 à 7 fr. ; Arles, 8 à 8.50. Le Syndicat de Saint-Just (Oise) a dû retirer du marché 100.000 kilos, faute de prix suffisant.

CONTRE LES MOINEAUX : D'après les observations faites dans une station américaine, on a reconnu que les moineaux avaient une aversion insurmontable pour le papier bleu. Des plates-bandes de semis, tendues de fils avec des banderoles de papier bleu, ont été indemnes des attaques des moineaux. Nous pourrions en faire l'essai dans nos cerisiers !

AUX ETAT-UNIS, l'organisation coopérative est extrêmement développée. Ces entreprises, dirigées par des fermiers, ont vendu, en 1928, 82 % de la récolte des noix de Californie et 60 à 70 % des citrons. Une grande partie du lait consommé dans les villes est fournie par les coopératives, qui produisent en outre 33 % du beurre et 28 % des fromages consommés.

CHANGEMENT D'HEURE !



— Quelle vague... moi j'ai une horloge qui ne se dérange jamais et qu'on n'a pas besoin ni de changer, ni de réajuster. C'est le soleil !

LES ASSURANCES SOCIALES ET L'AGRICULTURE

S'Organiser pour se Défendre

Nos adhérents, et tous ceux qui suivent, de près ou de loin, notre mouvement de défense professionnelle, connaissent notre opinion, notre tactique — notre politique — à l'égard de la fameuse loi du 5 avril 1928 sur les Assurances Sociales.

Depuis deux années, par la plume dans ce Bulletin, et par la parole au cours d'une centaine de conférences à travers le département, nous avons invariablement fait ressortir le but humanitaire de cette loi, de cette réforme sociale qui tend à améliorer le sort des travailleurs... mais nous en avons aussi souligné tous les vices, tous les dangers, toutes les conséquences sur notre système économique et sa répercussion sur le coût de la vie. Nous considérons même comme impossible l'application du premier projet de loi, pour les populations rurales, déjà si éprouvées : c'est été la ruine et l'écrasement complet de notre agriculture.

Les cultivateurs de la Loire-Inférieure se souviennent des pétitions de protestations réclamant de profondes modifications à la loi, notamment son application par paliers et l'assurance facultative pour toutes les catégories d'agriculteurs, pétitions que nous avons mises en circulation vers le 15 mai 1929, et qui recueillirent en quelques semaines plus de 12.000 signatures ! Nos amis et confrères « L'Agriculteur de l'Ouest » d'Angers, le « Progrès Agricole de l'Ouest » de Rennes, avec son vaillant directeur Dorgères ; « L'Agriculteur Sarthois » du Mans, et plusieurs autres collègues, entreprirent également, dans leurs régions, d'énergiques campagnes contre ce premier projet de loi. De grands meetings eurent lieu, en présence de milliers de cultivateurs, tous unanimes à ce sujet.

Rappelons aussi les décisions et les vœux de notre Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, les interventions énergiques de MM. de Semailson, Louis Lefeuve, de Camier, Raymond Lefeuve et quelques autres, en vue d'apporter plus de souplesse à la loi et la possibilité d'opter pour l'assurance proprement dite, ou pour la constitution d'un pécule (projet du docteur alsacien Specklin), qui eut donné satisfaction à tout le monde et évité tout gaspillage.

C'est grâce à ces efforts et à ces protestations auprès des parlementaires, conjointement aux efforts et aux manifestations des autres associations agricoles (Anjou, Morbihan, Sarthe, Ille-et-Vilaine, Orne, Calvados, Loir-et-Cher, etc...) ainsi qu'aux décisions et aux vœux de notre Chambre Régionale d'Agriculture de l'Ouest, présidée par M. de Rougé, sénateur de Maine-et-Loire, que nous avons pu obtenir différents rectifications au premier projet de loi, réduisant les charges qui nous seraient imposées : C'est un résultat appréciable !

Avons-nous lieu de nous réjouir et de chanter victoire ?

Certes non ! car si la nouvelle loi, votée et promulguée le 1^{er} mai 1930, amoindrit considérablement le taux des versements pour les travailleurs agricoles, elle n'en constitue pas moins de nouvelles charges, au moment où notre agriculture traverse une crise de mévente grave et elle va accroître le coût de tout ce qui est nécessaire à notre consommation, et à la bonne marche de nos exploitations.

Vendre nos produits bon marché, acheter tout ce que nous avons besoin plus cher, voilà ce que nous constaterons d'ici peu !

Sur le terrain économique, il nous faudra encore lutter et combattre

pour obtenir gain de cause et ne pas être voués à la misère.

Maintenant que la loi des Assurances Sociales est votée et doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1930, il serait puéril de disputer ou de rechigner telle ou telle disposition du texte. Nous verrons par l'avenir ses conséquences, en bien ou en mal, nous les soulignerons à l'attention de nos membres et des Pouvoirs publics. Nous connaissons ceux qui l'ont votée ; ils en sont responsables, et nous leur adresserons, suivant les circonstances, malédictions ou félicitations.

Ce qui est nécessaire aujourd'hui, devant ce fait accompli, c'est de NOUS ORGANISER ENTRE AGRICULTEURS, pour nous couvrir, bénéficier des garanties auxquelles nous avons droit, comme toute autre catégorie de travailleurs ; gérer nous-mêmes nos propres affaires, sans l'ingérence de l'Etat, et éviter les gaspillages inhérents au nouveau fonctionnarisme. N'a-t-on pas calculé que du fait de cette nouvelle loi, avec les fonctionnaires déjà existants, les pensionnés, retraités et assistés divers, nous aurons plus de 15 millions d'individus, sur 40 millions de Français, qui émargeront désormais aux Caisse publiques ! Pour alimenter la caisse, il nous faudra 70 milliards en 1930, 80 milliards en 1935, 100 milliards en 1940 ! Si ça continue, nous vivrons tous aux frais de l'Etat !

Pour tous les agriculteurs de la Loire-Inférieure, nous avons constitué une SOCIÉTÉ MUTUELLE AGRICOLE et mis sur pied une organisation capable d'ASSURER TOUS LES RISQUES : capitalisation et répartition. Que ceux qui veulent en bénéficier se hâtent de s'y inscrire, en se conformant aux instructions que nous leur donnons.

Rappelons d'abord quels sont les bénéficiaires de la loi et les risques couverts, renseignements déjà donnés dans notre Bulletin du 3 mai 1930 :

Bénéficiaires de la Loi

Deux catégories : obligatoires et facultatifs.

A) ASSURÉS OBLIGATOIRES

Sont considérés comme assurés obligatoires agricoles, les salariés français de l'un ou l'autre sexe, dont la rémunération totale annuelle, quel qu'en soit la nature, à l'exclusion des allocations familiales, ne dépassera pas 15.000 francs. Ce chiffre est porté à 17.000 pour ceux ayant un enfant à leur charge, à 19.000 pour ceux ayant deux enfants à leur charge, et à 25.000 pour ceux ayant trois enfants ou davantage.

Il faut de plus que ces personnes travaillent plus de 90 jours dans le cours d'une année.

Ne sont pas considérés comme assurés obligatoires : 1^{er} les enfants soumis à l'obligation scolaire ; 2^{es} les membres de la famille de l'exploitant agricole qui, sans recevoir de salaire en argent, travaillent chez lui et pour son compte.

Les métayers, pour être assurés obligatoires, doivent remplir deux conditions : 1^{re} travailler d'ordinaire seuls ou avec l'aide des membres de leur famille ; 2^e ne posséder, lors de leur entrée dans l'exploitation, aucune partie du cheptel.

Dans ce cas, le propriétaire de corps de biens donnés à métayage est assimilé à l'employeur.

B) LES ASSURÉS FACULTATIFS

Sont assujettis facultativement à la loi :

1^{er} Les fermiers cultivateurs, petits patrons, et d'une façon générale tous

les travailleurs non salariés vivant du produit de leur travail ;

2^{es} Les métayers qui emploient des ouvriers ou qui possèdent une partie du cheptel.

Trois conditions sont nécessaires : être âgés de moins de 60 ans, être de nationalité française et avoir un gain annuel n'excédant pas les sommes indiquées plus haut.

On prévoit toutefois que le chiffre limite est augmenté de 2.000 francs pour les assurés provenant de l'assurance obligatoire.

Risques couverts

Ils se divisent en :

Risque Capitalisation (vieillesse) ; Risques de Répartition (maladie, maternité, décès).

1^{re} ASSURANCE VIEILLESSE

Les assurés ayant versé pendant au moins trente années entières les cotisations prévues ci-dessus, auront droit à une pension de retraite d'au moins 40 % de leur salaire moyen annuel. L'âge de cette retraite sera, en principe, de 60 ans, pourra être reculé jusqu'à 65 ans.

Cette pension est augmentée d'un dixième pour tout assuré ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.

Les assurés de moins de 60 ans qui auront fait, depuis la mise en application de la loi, des versements annuels correspondant au moins à 240 cotisations journalières, auront droit, après cinq ans, à condition qu'ils aient à ce moment atteint 60 ans, à une pension viagère de 600 francs minimum.

Ainsi, un assuré compris dans la 2^e catégorie (2.400 à 4.500 francs de salaire annuel), âgé de 55 ans, qui aura fait chaque année un versement de 36 + 60 = 96 francs, aura droit, à 60 ans, à 600 francs de pension.

Quant aux salariés de plus de 60 ans et de moins de 65 ans, qui continuent à travailler et qui ne jouissent pas d'une retraite de la loi de 1910, ils peuvent, en versant pendant cinq ans la moitié de la cotisation ouvrière, s'assurer au bout de cinq ans une pension de 500 francs.

Ainsi un salarié de la 2^e catégorie (2.400 à 4.500 francs), âgé de 60 ans, ne peut plus s'assurer contre la maladie, mais en versant tous les ans 144 francs, il aura droit, à 65 ans, à 500 francs de rente viagère.

Les assurés peuvent demander la liquidation anticipée de leur pension à 55 ans, s'ils ont versé pendant 25 ans au moins, depuis l'âge de 16 ans.

2^{de} ASSURANCE DES RISQUES REPARTITION

Les agriculteurs bénéficieront des prestations correspondantes aux cotisations versées par eux et qui seront fixées d'après les statuts de la Société de Secours Mutuels à laquelle ils appartiendront.

La loi n'a fixé que le minimum de cotisation, laissant aux Sociétés le soin de fixer au mieux de leurs prestations.

Nous indiquerons ultérieurement les avantages offerts par notre Société pour les risques maladie, maternité, invalidité et décès, et les cotisations à verser pour ces risques de répartition.

Les indemnités prévues pour l'assurance-maladie sont dues à partir de la date du début de la maladie et pendant une période de six mois.

L'assuré qui, à l'expiration de ce délai, reste encore atteint d'une affection ou d'une infirmité réduisant au moins des deux tiers sa capacité de travail, a droit, d'abord à titre provisoire, puis, s'il y a lieu, à titre définitif, à une pension d'invalidité calculée selon des règles spéciales.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de l'assurance-invalidité, l'assuré doit

être immatriculé depuis deux ans au moins avant la maladie ou l'accident.

Assurance facultative
CONDITIONS D'ADMISSIONS

Les conditions sont les mêmes que pour l'assurance obligatoire. Peuvent devenir assurés facultatifs tous les assurés qui, sans être salariés, tirent cependant leurs ressources ordinaires du produit de leur travail.

Retrent dans cette catégorie, les fermiers, les cultivateurs, les métayers non assurés obligatoires, les artisans ruraux, lorsque leurs gains ne dépassent pas le maximum légal de 15.000, 17.000 ou 25.000 francs, selon le cas.

COTISATIONS

a) L'assuré facultatif fixe lui-même le montant de sa cotisation.

b) Un avantage est fait aux assurés facultatifs de l'Agriculture. Le fonds de majoration et de solidarité, alimenté par une contribution de l'Etat, double les versements faits par les assurés, soit pour l'assurance vieillesse, soit pour l'assurance maladie.

Pour l'assurance vieillesse, les cotisations de l'assuré facultatif sont, doublées sans que la contribution de l'Etat puisse dépasser cent francs.

L'assuré ne peut fixer sa cotisation à une somme inférieure à 60 francs.

Pour la maladie, les cotisations des facultatifs sont doublées, sans que la cotisation de l'Etat puisse dépasser 10 francs.

Que faudra-t-il verser ?

L'Etat a divisé les salariés en cinq catégories :

1^{re} catégorie, gagnant de 1 à 2.399 fr. l'an.
2^e catégorie, gagnant de 2.400 à 4.499 fr. l'an.
3^e catégorie, gagnant de 4.500 à 5.999 fr. l'an.
4^e catégorie, gagnant de 6.000 à 9.999 fr.
5^e catégorie, gagnant 10.000 fr. et plus.

Les salariés NON AGRICULTEURS auront à payer par an, pour les risques vieillesse et répartition :

1^{re} catégorie, 144 fr. ; 2^e catégorie, 288 fr. ; 3^e catégorie, 432 fr. ; 4^e catégorie, 576 fr. ; 5^e catégorie, 960 fr., dont moitié payable par l'assuré et moitié payable par le patron.

Quant aux AGRICULTEURS, ils pourront verser pour les risques Vieillesse et Répartition :

1^{re} au-dessous de 8 fr. par jour, 6 » 6 50 6 50 13 » 78 » 78 » 156 »
2^e de 8 fr. à 14 fr. 99 par jour, 12 » 8 » 8 » 16 » 96 » 96 » 192 »
3^e de 15 fr. à 19 fr. 99 par jour, 18 » 9 50 9 50 19 » 114 » 114 » 228 »
4^e de 20 fr. à 31 fr. 99 par jour, 24 » 11 » 11 » 22 » 132 » 132 » 264 »
5^e de 32 fr. et plus par jour... 36 » 15 » 15 » 30 » 180 » 180 » 360 »

Destruction des Parasites de l'Agriculture

La Régie française des tabacs rappelle aux agriculteurs, éleveurs, vétérinaires, etc... qu'elle peut leur fournir à des prix avantageux, pour la destruction des parasites et insectes des plantes et animaux, des jus ou extraits titrés de nicotine.

Les jus titrés sont délivrés par les Entrepôts des Contributions indirectes ou directement par les Etablissements producteurs situés à Morlaix, Nantes et au Mans.

Les acheteurs doivent fournir les récépissés destinés à contenir ces jus.

Les extraits titrés, beaucoup plus concentrés, sont délivrés par les entrepreneurs des Contributions indirectes ou par les débitants de tabac, dans des bidons fournis par la Régie des tabacs.

Ces chiffres ne sont pas définitifs, la loi ayant laissé le soin aux Sociétés de Secours mutuels de fixer le taux des cotisations pour les risques de répartition. Dans le tableau ci-dessus, nous avons calculé celles-ci à 5 francs par mois à la charge de l'employeur et 5 francs à la charge de l'employé. Le fonds de majoration et de solidarité majorera de 10 francs par mois cette double contribution : l'Etat ajoutera donc 120 francs par an pour la couverture de ces risques. Les cotisations seront acquittées sous forme de timbres qui seront apposés sur une carte délivrée à chaque assuré.

Pour l'immatriculation

Les déclarations initiales doivent être faites avant le 1^{er} juin 1930 ; les déclarations complémentaires seront à faire dans la huitaine de l'embauchage.

Les employeurs sont responsables de l'immatriculation de leurs employés et ouvriers.

Pour l'immatriculation, demander dans les bureaux :

UNE FEUILLE BLANCHE N° 1, « Déclaration d'emploi d'un salarié », qui doit être remplie par le patron.

UNE FEUILLE JAUNE N° 3, qui doit mentionner le nom, l'adresse, la signature de l'employé et le choix de la Caisse (Société Mutuelle Agricole du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure). Prendre une feuille par salarié.

UNE FEUILLE ROUGE N° 2, ou bordereau d'envoi, à remplir par l'employeur et à joindre aux déclarations blanches et jaunes, ci-dessus désignées.

Adressez le tout, lisiblement écrit et signé, à notre SOCIÉTÉ MUTUELLE AGRICOLE du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, 2, RUE SCRIBE, NANTES.

Nous transmettrons les feuilles à la Préfecture, après inscription.

Ceux qui se sont déjà inscrits à notre Société Mutuelle, précédemment, et qui se trouvent dans la catégorie des assujettis obligatoires, doivent nous adresser sans retard les déclarations ci-dessus désignées, en vue de leur immatriculation régulière. Quant aux facultatifs, ils devront nous indiquer les risques pour lesquels ils veulent être couverts.

R. FAIVRE.

CATEGORIES	Salaire quotidien (base de francs)	COTISATIONS			
		Assuré	Empl.	Total	Assuré
1 ^{re} au-dessous de 8 fr. par jour.	6	6 50	6 50	13	78
2 ^e de 8 fr. à 14 fr. 99 par jour.	12	8	8	16	96
3 ^e de 15 fr. à 19 fr. 99 par jour.	18	9 50	9 50	19	114
4 ^e de 20 fr. à 31 fr. 99 par jour.	24	11	11	22	132
5 ^e de 32 fr. et plus par jour...	36	15	15	30	180

Destruction des Parasites de l'Agriculture

La Régie française des tabacs rappelle aux agriculteurs, éleveurs, vétérinaires, etc... qu'elle peut leur fournir à des prix avantageux, pour la destruction des parasites et insectes des plantes et animaux, des jus ou extraits titrés de nicotine.

Les jus titrés sont délivrés par les Entrepôts des Contributions indirectes ou directement par les Etablissements producteurs situés à Morlaix, Nantes et au Mans.

Les acheteurs doivent fournir les récépissés destinés à contenir ces jus.

Les extraits titrés, beaucoup plus concentrés, sont délivrés par les entrepreneurs des Contributions indirectes ou par les débitants de tabac, dans des bidons fournis par la Régie des tabacs.

Un Brin de Causette...



C'est une drôle de chose que la lune, c'est une boule ronde qu'est à 85.000 lieues de la terre, qui nous jonne ben des tours avec sa lanterne et qu'a l'air des fois de se payer notre tête au milieu des nuages.

Ne croyez point que père Jeannot soit de ceusses qui rêvent d'y aller faire un tour, ni des savants qui se creusent le ciboulot pour trouver des avions fusées, capables de débarquer, là-haut des excursionnistes — faut y qu'il y en aient qui soyent curieux tout d'même.

Y en a qui sont quelques fois dans la lune sans y aller ; d'autres qu'aiment la lune quand elle éclaire, pour aller s'promener... ou pour conter fleurette ; d'autres qui recherchent la lune pour tirer le canard, ou pour tendre des collets ; d'autres qui sont amoureux de l'astre nocturne : les chanteurs, les poètes et les lunatiques ; enfin ceusses qui la maudissent... surtout quand elle est rousse : les jardiniers et les vigneronnes — vous l'avez deviné, parbleu !

En a-t-on dit du mal de cette méchante « lune rousse » qui grille les jeunes bourgeons des arbres fruitiers, des vignes ; qu'empêche les haricots et les carottes de lever. Fi, la vilaine ! On aura beau lui faire la grimace, ça lui fera ren en tout ! Pourtant, pourtant, faut être juste ; ne l'accuse-t-on point quelque fois à tort ? Croyez-vous pas que les gélées printanières soient ben souvent la cause de ces méfaits ? La terre est gonflée d'eau, les bourgeons gorgés de sève ; y fait chaud le jour ; froid la nuit. Alors quand le ciel est nettoyé, que la lune brille, ça y est : ça gèle tout ce qu'est tendre et la lune regarde de loin, comme un garde champêtre.

Je ne dis point que madame la lune n'a pas sa p'tite influence sur la végétation (elle en a ben sur nous !) mais c'est guère commode d'aller comprendre ça. C'est elle iton, qui hypnotise la mer, la fait monter et descendre sur nos côtes... pour amuser les baigneurs ! Qu'avez-vous en dites, de cette force ?

Un bon jardinier sèmera toujours ses carottes, navets, betteraves, radis, poireaux, macarons, du cinquième au quinzième jour de la lunaison, car pendant le décours, ça vaut point chipelette. — Pourquoi ? — Faut le demander à la lune... peut-être qu'elle vous confiera son secret.

C'est comme pendant les saints de glace — saint Mamert, saint Gervais, saint Pancrace — pourquoi qui fait plus froid ces jours-là ? C'est p't'être la lune qui refroidit les saints, gèle nos pieds de salade, ou nos yeux d'artichauts.

La lune a, pour sûr, encore ben d'autres tours dans son sac : on la consulte pour mettre le vin ou le cidre en bouteilles, pour tuer la golette, pour mettre les œufs à couver sous une poule ou une dinde. Y a des gens qui vous raconteront ben des amusements sur la pleine lune, le premier croissant ou le décours. J'on même entendu dire que ça avait une influence sur le seque des enfants à venir — mais ça c'est une autre histoire que se chuchote tout bas... en pleine lune de miel !

MAITRE JEANNOT.

P. S. — Je reçois une intéressante lettre d'un cultivateur de Saint-Herblain. Merci ! On en recuquera samedi prochain.

LE PRIX DU PAIN

A propos de notre dernier article « le scandale du blé et du pain », on nous signale que le prix de vente du pain de 6 livres à La Chapelle-sur-Erdre était de 5 fr. 65 et qu'il est ramené maintenant à 5 fr. 50. Nous avions indiqué le prix de 5 fr. 90, tenant ce chiffre de la bouche même d'un hôtelier de La Chapelle-sur-Erdre. Dont acte.



— Alors, mère Michu, combien d'enfants ?
— Huit, monsieur, cinq garçons...
— Et trois filles !
— Comment le savez-vous ?

Une bonne Nouvelle pour les Anciens Combattants

La loi du 30 avril 1930, modifiant et complétant celle du 5 avril 1928 sur les Assurances Sociales, a été promulguée au « Journal Officiel » du 1^{er} mai.

La loi nouvelle contient plusieurs dispositions spéciales en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre; parmi celles-ci, il en est une concernant plus particulièrement les A. C. cotisant à une caisse autonome de retraite, c'est celle faisant l'objet du paragraphe 5 de l'article 51, ainsi conçu :

« Pour les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, bénéficiaires de la loi du 4 août 1923, qui auront été inscrits avant la mise en application de la présente loi à l'un des organismes mutualistes visés par ladite loi, les précomptes effectués sur leur salaire au titre des Assurances Sociales donneront lieu aux subventions prévues par la loi du 4 août 1923 et par les articles 126 et 127 de la loi du 30 décembre 1928, dans la limite du montant annuel des cotisations versées antérieurement par les intéressés sous le régime de ces lois. Un arrêté du Ministre du Travail et du Ministre des Finances déterminera les conditions d'application du présent article. »

De ce texte il résulte que :

1^{er} Pour les A. C. qui se seront fait inscrire à une caisse autonome de retraite avant le 1^{er} juillet 1930 et y auront effectivement cotisé, les prélèvements qui seront effectués sur leurs salaires au titre des A. S. — pour la part afférente au risque vieillesse — seront majorés de 25 à 60 %, suivant leur âge.

2^e Cette majoration de l'Etat ne portera pas sur d'autres cotisations que celles versées effectivement par l'assujéti à une Société Mutuelle de Retraite, autrement dit, elle ne sera accordée qu'à égalité des versements annuels opérés par l'assujéti à la S.M.R. avant le 1^{er} juillet 1930.

Que les A. C., futurs assujétis aux A. S., et soucieux de leurs intérêts, s'emparent donc de profiter du nouvel avantage formidable qui, grâce à l'action persévérante et énergique des Associations d'A. C. unies dans la Confédération Nationale, vient de leur être octroyé.

Que dans les jours qui vont suivre, ils adhèrent en masse à la Mutuelle Retraite des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Loire-Inférieure, 9, rue Franklin à Nantes, société affiliée à la Caisse autonome Nationale de Retraite Mutuelle des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, la plus forte des caisses autonomes d'A. C., tant par le nombre de ses membres cotisants — actuellement plus de 100.000 — que par le montant des fonds placés — à ce jour plus de 130 millions.



QUELQUES RECETTES

Carrellet à la bourgeoise. — Un gros carrellet, oignons, beurre, vin blanc, sel, poivre, persil.

Videz le carrellet, séparez-le en quatre morceaux coupés de biais; mettez dans une casserole des oignons en rondelles avec du beurre, posez le poisson, mouillez de moitié eau et vin blanc, sel, poivre; faites bouillir, laissez mijoter vingt minutes. Servez le côté foncé en dessous; couvrez avec des oignons et du persil haché; si la sauce est abondante, faites-la évaporer sur feu vif avant de la verser sur le carrellet.

Fonds d'artichauts au citron. — Quatre fonds d'artichauts, quatre tranches de citron, sel, poivre, muscade râpée, beurre sauce blanche.

Préparez une sauce blanche, ajoutez du jus de citron, poivre, sel, muscade râpée.

Coupez autant de tranches de citron que vous avez de fonds d'artichauts, pelez-les et enlevez les pépins. Placez une de ces tranches sur chaque fonds d'artichaut, faites mijoter à petit feu avec un morceau de beurre. Dressez en couronne la sauce au milieu.

Pain de cervelle. — Une cervelle de veau, deux œufs, deux cuillerées de sauce Béchamel, sel, poivre, sauce tomate, champignons.

Faites cuire la cervelle, pèle-la et passez-la à la passoire très fine. Ajoutez à cette purée deux jaunes d'œufs, deux cuillerées de sauce Béchamel que vous avez préparée en mélangeant à feu doux le lait et la farine, et en ajoutant le beurre qu'au dernier moment. Ajoutez les blancs battus en neige ferme, salez, poivrez et faites cuire au bain-marie dans un moule uni à timbale. Servez avec une sauce tomate aux champignons ou une sauce Béchamel au citron. La sauce sera très relevée.

TANTE FANNY,

Installation de la Force Motrice Électrique A LA FERME

Le champ des applications de la force motrice électrique à la campagne est extrêmement vaste. Les cultivateurs avisés n'hésitent plus à faire appel à l'énergie électrique car ils ont compris quel précieux appui elle leur apporte pour résoudre la crise de la main-d'œuvre.

Rappelons tout d'abord que dans la plupart des cas l'énergie est distribuée en courant alternatif triphasé. Pour réaliser un transport économique depuis le lieu de production jusqu'aux points de consommation on a recouru à des tensions très élevées. On trouvera donc au départ de l'usine des transformateurs chargés d'élever le voltage à plusieurs milliers de volts. A l'arrivée dans les villages, on opérera la transformation inverse en abaissant le voltage à une valeur convenable pour l'alimentation des lampes et des moteurs. Dans la plupart des secteurs ruraux français à courant triphasé la tension entre deux fils de phase est de 220 volts. Certains secteurs ont adopté la tension de 380 volts pour réaliser une économie dans le poids des lignes.

Lorsqu'un cultivateur désire obtenir un branchement de force motrice il adresse une demande au concessionnaire. Si une ligne de distribution en basse tension passe à proximité de la ferme, le branchement peut être rapidement réalisé et à peu de frais. Si la ferme se trouve, au contraire, éloignée, la demande de branchement entraîne une extension du réseau haute tension et l'installation d'un transformateur. Les délais d'exécution peuvent être assez longs et l'usager doit s'attendre à supporter des frais plus élevés que dans le cas précédent.

La ligne à 3 fils chargée d'amener le courant est généralement en cuivre. Les conducteurs sont fixés sur des poteaux métalliques. La section de ces conducteurs dépend de la puissance demandée et de la longueur de la ligne à établir. De toute façon, le diamètre minimum imposé par les règlements est de 3 millimètres.

L'établissement de la ligne jusqu'au compteur est réalisé par le concessionnaire. Le courant est amené jusqu'au compteur triphasé qui est protégé à sa sortie par des coupe-circuits fusibles plombés. A partir de ce point, l'installation intérieure incombe à l'usager.

Pour que la distribution fonctionne d'une façon sûre et sans aucun danger, il importe que l'installation soit très soignée en employant du matériel irréprochable. Les conducteurs intérieurs aux bâtiments sont en général assez longs. Ils demandent à être installés avec beaucoup de soin. Ils sont exposés à de nombreuses causes de détérioration. Les locaux agricoles étant souvent très humides, il y a lieu de veiller d'une façon toute particulière au bon isolement des conducteurs. Il ne faut pas hésiter à employer des fils isolés à 600 et 1.200 mégohms. L'économie que l'on réalise en employant des fils à 300 mégohms est peu importante. La section de cuivre des conducteurs doit être telle que le courant ne doit pas dépasser 2 à 3 ampères par millimètre carré. Si les sections de lignes intérieures sont largement calculées, on peut par la suite augmenter, en toute sécurité, la puissance installée sans modifier l'installation.

Pour la pose des conducteurs on

peut avoir recours à l'un des trois procédés suivants :

1^{er} Pose sur poulies ou taquets en porcelaine. Ce procédé très bon au point de vue de l'isolement à l'inconvénient d'obliger l'usager à rendre les conducteurs qui d'autre part sont exposés aux chocs et arrachements.

2^e Pose sous tubes isolants dits tubes Bergmann. Chaque conducteur passe à l'intérieur d'un tube en tôle mince agrafée garnie d'une couche de matière isolante. Ces tubes ne sont pas étanches. Ils conviennent parfaitement pour des locaux secs. Dans les locaux humides, l'humidité qu'ils recueillent n'est pas faite pour assurer un bon isolement.

3^e Pose sous tubes aciers. Ces tubes parfaitement étanches permettent de réaliser des installations parfaites d'une durée indéfinie et d'une sécurité absolue. Les raccords et dérivations doivent être faits au moyen de manchons vissés ou de boîtes de dérivations sous coffret étanche.

L'appareillage de commande (interrupteurs, démarreurs) des moteurs doit être très robuste. On ne doit pas perdre de vue que les ouvriers agricoles n'ont pas « la main douce ». L'appareillage dit « blindé » protégé par des coffrets en fonte est à recommander.

Dans le cas où les conducteurs sont placés sur poulies ou taquets il faut veiller à ce que les traverses de murs ou de cloisons soient faites à travers des tubes isolants. Pour les dérivations se rendant aux prises de courant, il faut, si l'on fait des épissures, prendre la précaution de les souder. On évite ainsi une chute de tension qui se traduit par une perte d'énergie entraînant un échauffement. Il est préférable d'employer des boîtes de dérivation.

Les prises de courant seront soigneusement établies sur des panneaux en bois très secs, scellés contre les murs à proximité des points d'utilisation.

Nous recommandons de ménager le câble souple isolé sous cuir qui relie le moteur transportable à la prise de courant. Il faut absolument éviter de le laisser traîner sur un sol humide. Les protecteurs de l'installation, les coupe-circuits fusibles ne doivent pas être oubliés. Chaque circuit doit en être pourvu. On ne doit jamais remplacer un plomb fondu par un autre plus gros. Si un plomb fond fréquemment, il y a lieu de se demander si l'installation ne présente pas de défaut d'isolement. Il ne faut pas hésiter à faire venir un spécialiste.

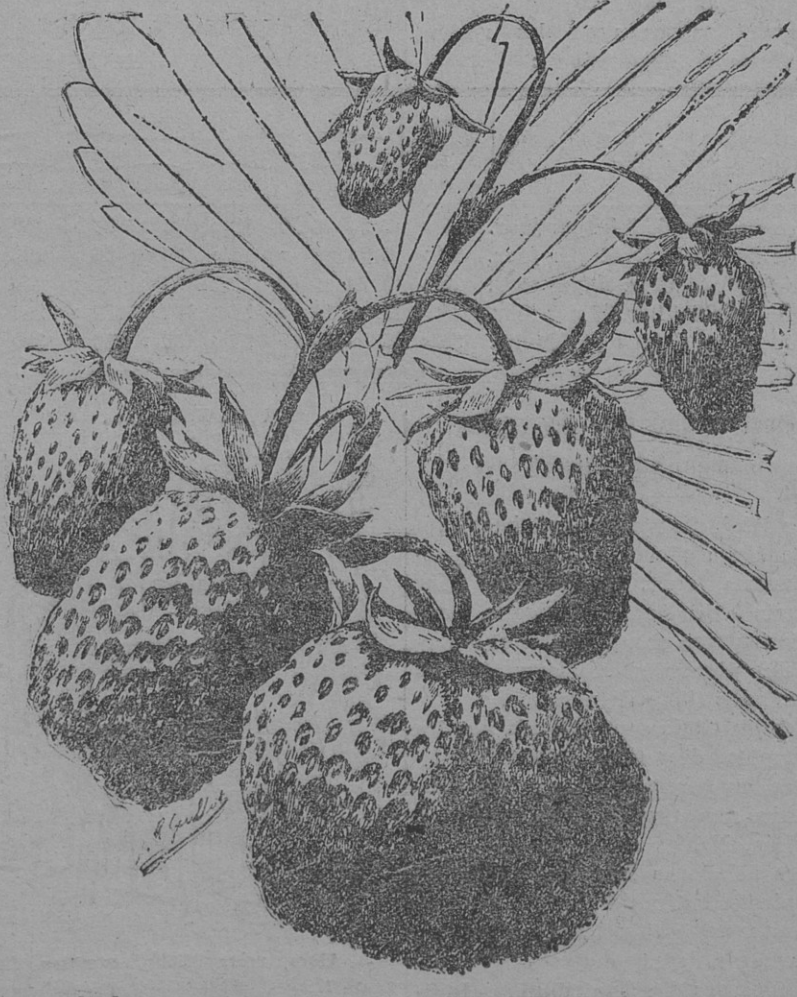
Pour réaliser une protection sérieuse des moteurs il serait bon que chaque panneau de moteur soit complété par un disjoncteur à minima de tension et à maxima d'intensité. Pour se servir d'un moteur on enclanche d'abord le disjoncteur, puis on ferme l'interrupteur du moteur. Si pour une raison quelconque l'intensité devient exagérée, les bobines à maxima provoquent le déclanchement du disjoncteur. Le moteur s'arrête. On peut régler le disjoncteur pour qu'il déclanche à une valeur bien déterminée du courant. Si accidentellement le courant vient à manquer, la bobine à minima de tension provoque également le déclanchement.

A. MANTHE,

Professeur à l'École pratique de Chambéry.

(Tous droits réservés.)

Fraises de deuxième époque

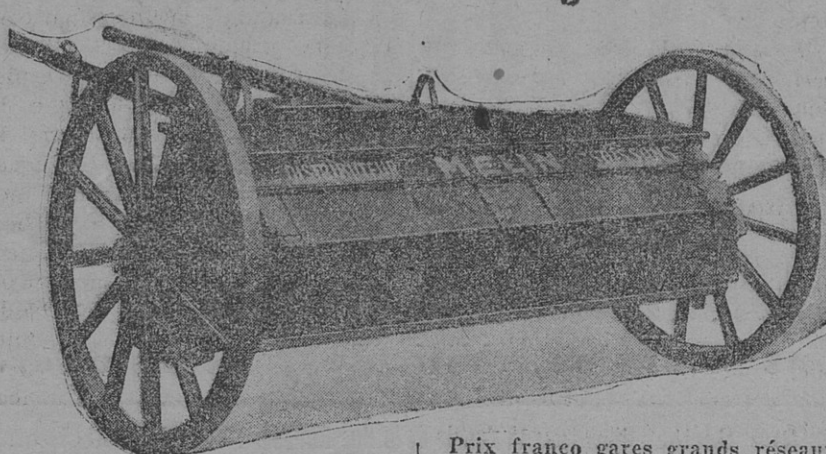


GÉNÉRAL CHANZY : Fruit de bonne qualité; gros, rouge vineux, brillant, allongé. Chair juteuse, sucrée, acidulée, mûrit deuxième quinzaine de juin. Aime les terrains sableux, mais frais. (Cliché Semaine)

Machines Agricoles



Distributeurs d'Engrais



NOUVEAU MODELE à l'Immonière, avec débrayage automatique du fond mouvant; commande du fond par bielles.

Larg. d'épandage : 1^{re} 50... 2.440 fr.
— 1^{re} 75... 2.490 »
— 2^{me} ... 2.525 »

Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 135 francs.

Prix franco gares grands réseaux.

Remise à nos adhérents.

Nous attirons l'attention des cultivateurs sur les derniers perfectionnements de ces distributeurs, qui sont livrés avec une garantie de 3 ans.

Notices explicatives et références sur demande.

Tous autres modèles et autres marques de distributeurs sur demande.

Houes à Bras

POUR CULTURE MARAÎCHÈRE ET JARDINS

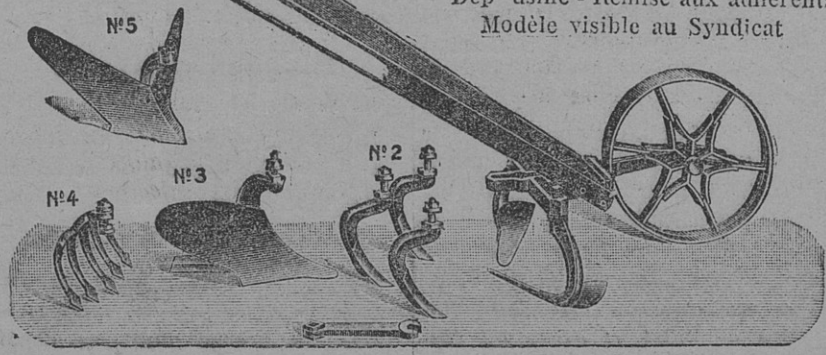
D'un poids de 12 kil. environ, cette houe, munie d'un grand nombre d'accessoires, permet de faire différents travaux, à divers écartements et profondeurs (travail des plantes en ligne, binage, scarification, buttage, etc.). Le travail s'effectue en poussant la houe par secousses. Largeur de travail, de 0 m. 32 à 0 m. 42 ou de 0 m. 42 à 0 m. 62 (préciser en commandant).

Prix avec 2 rasettes..... 100 fr.

Avec 2 rasettes, 3 dents, 1 soc charrue, 1 soc butteur à ailes 1 griffe... 165 fr.

Dép^t usine - Remise aux adhérents

Modèle visible au Syndicat



Bacs à fleurs

Bacs ronds, en chêne verni, bord uni, ou denté; trois cercles, points rouge, bronzé ou noir.

Modèles solides et coquets, pour toutes plantes.

Diamètres : 0^m30, 11 fr. 50 — 0^m35, 13 fr. 75 — 0^m40, 16 fr. — 0^m45, 17 fr. 25 — 0^m50, 22 fr. 50 — 0^m55, 25 fr. 50 et 0^m60, 33 fr. 50.

Prix nets, départ fabrique,

Baignoire Mécanique

Avec agitateur, pour désinfection et blanchiment des murs, plafonds, cloisons, écuries, traitement des arbres fruitiers, etc... Baignoire, blanchit 2.000^m2 mètres carrés par jour; désinfecte rapidement, sans brosse, ni pinceaux.

Appareil 25 litres, avec pieds, poignées, tuyau caoutchouc et accessoires. Prix : 360 francs. Supplément pour broquette, 45 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Rouleaux de Jardin

Rouleaux de jardin et tennis, à bords arrondis en 2 billes, complets :

Sans contre-poids :

Diam. Poids Prix
0^m40 83 kg. 290 fr.
0^m50 123 — 400 »
0^m60 155 — 520 »

Avec contre-poids :

0^m40 104 kg. 370 fr.
0^m50 160 — 490 »
0^m60 218 — 620 »

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Tondeuses à Gazon

A bras, hélice à 4 lames, routes de 0^m20. Hauteur de coupe : 1 à 3 cm. 1/2.

Larg. de coupe : 0^m25 Prix : 260 fr.
— 0^m30 — 265 »
— 0^m35 — 280 »
— 0^m40 — 295 »

Prix départ. — Remise aux adhérents.

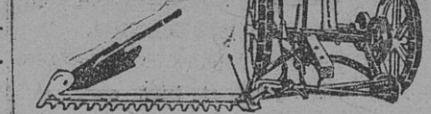
Tondeuses à 3 lames et tondeuses à cheval, nous consulter.

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différents d'automobiles; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Son train d'engrenage d'embrayage ne comporte aucun boulon et peut se démonter en une minute, temps record, par l'enlèvement d'une seule goupille, ses doigts sont en acier moulé (et non en fonte malléable).

Son timon contreplaqué breveté, obtenu par les procédés employés dans la fabrication des ailes d'avion, est très souple et de haute résistance.



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 2 lames, franco de port, et une garantie de 5 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1930, derniers perfectionnements :

Coupe 1^{re} 15..... 1.340 fr.

Coupe 1^{re} 30..... 1.915 —

APPAREIL A MOISSONNER, 220 fr.

Remise à nos adhérents.

Modèles ordinaires, à vitesse accélérée :

Coupe 1^{re}..... 1.700 fr.

Coupe 1^{re} 07..... 1.710 —

Coupe 1^{re} 15..... 1.800 —

Coupe 1^{re} 30..... 1.815 —

Remise et même garantie, franco de port.

Meules p^r Faucheuses

MODELE COURANT à manivelle, grès plat ou biseauté. Préciser en commandant :

N^o 0 grès de 40/42 cm... 70 fr.

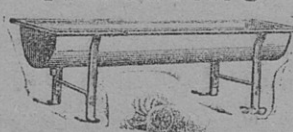
N^o 2 — 44/46 cm... 80 »

MEULE « LA FACILE » avec support spécial pour affûter uniformément les lames de faucheuses et moissonneuses. Ne se livre qu'avec grès plat 42/45. Prix : 100 fr.

MEULE « RECORD » à meule en corindon vitrifié travaillant dans l'eau; livrée avec support pour l'affûtage des sections. Bâti métallique. Système pratique. Prix : 295 fr.

Tous ces prix de meules s'entendent départ fabrique, avec remise à nos adhérents. Pour grès de rechange, nous consulter, indiquer diamètre et préciser grès plat ou biseauté.

Abreuvoirs



Tous modèles. — Nous consulter.

Buanderies



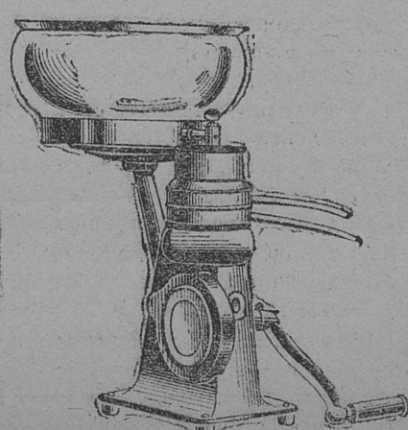
En tôle d'acier de 3^m/m, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux, Contenance : supérieures à sur demande.

N ^o	Conten.	Prix peints	Prix avec chaudière et couvercle galvanisé
1	50 lit.	253 »	275 »
2	60 —	261 »	314 »
3	80 —	325 »	363 »
4	100 —	374 »	413 »
5	125 —	424 »	462 »
6	150 —	468 »	491 »

Ces prix s'entendent départ usine, Remise à nos adhérents.

Ecrémeuses

Construction soignée et robuste, assurant le maximum de garanties. Bol à équilibrage automatique, système donnant un écrémage absolument parfait. Dentures obliques, assurant une marche légère et silencieuse. Coussinet à ressort. Graissage automatique par bain d'huile. Machines garanties contre tous vices de construction.



Modèle visible au Syndicat, à Nantes.

N^o 2D 120 lit^{re} bassin déporté 1.150 »

Remise intéressante à nos adhérents. Transport déduit sur facture.

Autre marque réputée :

Débit 60 litres..... 930 fr.

— 100 litres..... 1.200 »

— 130 litres..... 1.350 »

— 160 litres..... 1.600 »

— 200 litres..... 1.850 »

Remise à nos adhérents.

Autres marques nous consulter.

Semoir portatif

pour Engrais et Semences

En tôle galvanisée, à plastron indépendant et bretelles cuir. Prix du semoir complet, à prendre au Syndicat, à Nantes : 26 francs, 39 francs; 25 litres, 41 francs.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIERE MINUTE POUR COMMANDER VOS INSTRUMENTS DE RECOLTE.

Mais pour Semence

Nos mais Plata sont arrivés à Bordeaux. Les expéditions se feront la semaine qui vient; nous prions nos adhérents de bien vouloir attendre quelques jours pour la réception de leur commande.

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 15 et 20 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Par 170 k. 50 l. 25 l.

Demi-fluide 3 10 3 50 3 90

Epaissie 3 20 3 60 4 »

Pour écrémeuses :

Demi-blanche 4 10 4 50 4 90

Blanche pure..... 4 60 5 » 5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford) 3 90 4 30 4 70

Fluide, 1/2 fluide... 4 20 4 60 5 »

1/2 épaisse..... 4 40 4 80 5 20

Epaissie 4 90 5 30 5 70

Huile de ricin pure 8 » 8 40 8 80

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la

boîte de 1 kgr. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

En fût de 100 kgr., 3 fr. 60 le kilo

franco, fût perdu.

Il faut saler tous les ans, les Fourrages rentrés incomplètement secs

Telle est la formule nouvelle qui doit être adoptée désormais, pour leur plus grand avantage, par les agriculteurs de progrès.

Certains, bien convaincus cependant de la valeur de la Méthode de Solages qui leur procure économie de dépenses de main-d'œuvre et plus-value du produit, semblent l'avoir oubliée, en 1929 sous prétexte que, grâce à la sécheresse persistante, le foin a séché tout seul et qu'il n'a pas été nécessaire de lui incorporer aucun ingrédient pour le conserver et l'améliorer.

Ceux qui ont ainsi raisonné ont commis une erreur considérable; ils n'ont pas encore rompu avec la routine qui avait généralement cours, il n'y a pas encore très longtemps, il n'y a pas quatre ans.

D'après les idées admises alors dans beaucoup de pays, le sel ne devait être employé que dans des cas exceptionnels lorsque, par exemple, à la suite de pluies persistantes, on n'arrivait pas à sécher complètement les fourrages ou encore lorsque, après avoir laissé altérer ces fourrages, il convenait de les rendre plus appétents pour les faire accepter par le bétail.

Dans le bon foin, pensait-on, pas n'est besoin de sel, puisqu'il sèche et se conserve sans cet antiseptique et que les animaux le mangent sans difficulté.

On raisonnait un peu comme si l'on avait dit, à propos d'alimenta-

tion humaine, que de la viande de porc simplement séchée, capable, par conséquent, de se conserver sans altération, valait autant que du lard ou du jambon salés à point; comme si l'on avait prétendu, d'autre part, qu'il ne convenait de saler que les mauvaises soupes, les soupes altérées et impropres, mais que, dans une soupe faite avec des ingrédients parfaitement sains, l'addition de sel était inutile.

Aujourd'hui, les agriculteurs avisés qui se sont tenus au courant du progrès, qui sont, comme on dit, à la page, ont déjà expérimenté et adopté la Méthode de Solages, qui gagne tous les jours de nouveaux adeptes et qui sera, avant dix ans, acceptée par tout le monde, même par les plus routiniers qui suivront les autres.

Les avantages de cette méthode se résument ainsi :

1^{er} Economie de 25 à 75 % de la main-d'œuvre à la récolte, suivant la perfection de l'outilillage; cette économie paye plusieurs fois le prix du sel;

MARCHES DE LA VILLETTE

Du lundi 12 Mai 1930

ANIMAUX	Amarrés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
Bœufs.....	2.789	2.714	11 40	8 80
Vaches.....	1.394	1.339	11 40	8 60
Taureaux.....	520	495	9 20	8 60
Veaux.....	2.326	2.210	16 10	11 50
Moutons.....	11.361	11.251	19 50	14 80
Porcs.....	3.514	3.514	12 56	11 14

Du Jeudi 15 Mai 1930

Bœufs.....	1.254	1.240	11 30	8 70
Vaches.....	626	620	11 30	8 50
Taureaux.....	232	230	9 50	8 50
Veaux.....	1.428	1.395	16 30	11 80
Moutons.....	6.408	6.408	19 50	14 80
Porcs.....	2.306	2.306	12 58	11 14

LE « DORYPHORA » DE LA POMME DE TERRE

Originaire de l'Amérique, le « Doryphora » est un insecte qui s'attaque aux pommes de terre dont il dévore le feuillage, compromettant ainsi la formation et le développement des tubercules.

Il a été découvert en France dans le département de la Gironde, en 1922, et depuis cette époque il n'a pas cessé de s'étendre; en 1929, sa présence a été signalée dans une quinzaine de départements français. Les dégâts de ce ravageur sont comparables à ceux que le Phylloxera a causés aux cépages français; aussi est-il indispensable d'entreprendre contre lui une lutte envahissante et, si possible, le faire disparaître complètement.

Aucun foyer n'a été jusqu'à présent reconnu en Loire-Inférieure; il est à craindre cependant qu'il n'y fasse son apparition au cours de la présente campagne.

C'est pourquoi une surveillance très active doit être faite dans tout le département. Dans les cantons du Sud de la Loire, qui paraissent les premiers menacés, cette surveillance sera faite par des prospecteurs spéciaux qui, dès qu'un foyer sera découvert, feront ramasser les insectes, puis pulvériser le feuillage avec des bouillies arsenicales fournies gratuitement.

La tâche de ces agents ne pourra être menée à bien, qu'avec le concours effectif et continu des intéressés; aussi la Chambre d'Agriculture, l'Office Agricole et la Direction des Services agricoles appellent l'attention des agriculteurs sur la nécessité impérieuse d'entreprendre contre cet insecte une lutte générale et méthodique.

En particulier, il est recommandé :

1° De porter à la moisson ou à l'insémination, tout insecte nouveau ou suspect découvert dans un champ de pommes de terre. Une prime en argent récompensera les efforts de ceux qui auront contribué à la découverte d'un premier foyer.

2° De seconder les contrôleurs pour la visite des champs et, s'il y a lieu, pour le ramassage des insectes et l'exécution des traitements arsenicaux.

Tous renseignements utiles sur le Doryphora seront fournis par les maires et les instituteurs qui ont reçu ou recevront incessamment la documentation nécessaire.

Devant un ennemi aussi redoutable, il est du devoir de chacun de collaborer à l'œuvre entreprise, de lui apporter son concours le plus dévoué. Le plus pressant appel est donc adressé à tous les agriculteurs du département pour leur demander de visiter soigneusement et périodiquement leurs cultures en vue de dépister dès leur apparition, les premiers foyers qui pourront se produire.

LA FÉCONDATION DE LA JUMENT

La fécondation résulte de la fusion de l'ovule élaboré par l'ovaire et du spermatozoïde, provenant du liquide spermatique déversé dans les voies génitales de la femelle lors de l'accouplement; au cours de la gestation, la conjugaison de ces deux éléments donne l'embryon, puis le fœtus.

Il importe de bien connaître la période correspondant à la production d'un ovule ou œuf, époque désignée chez les femelles domestiques sous le nom de « chaleurs ».

COMMENT SE MANIFESTENT LES CHALEURS

Ces dernières se manifestent par certains signes extérieurs : la jument en « chaleur » change de physionomie, se montre plus vive, plus difficile à mener qu'à l'ordinaire, elle s'arrête, refuse d'avancer, se défend si on l'excite du fouet; elle fait entendre un hennissement d'un caractère particulier; à l'écoulement de sa stalle; son appétit diminue et sa soif est vive; elle se campe fréquemment, comme pour uriner, laisse échapper un liquide filant, parfois sanguinolent, dont l'odeur spéciale excite le mâle; les lèvres de la vulve sont tuméfiées, indurées à l'état normal à l'approche de l'étalon, elle le recherche et le provoque à l'accouplement.

Les chaleurs apparaissent chez les pouliches vers l'âge de 15 à 18 mois, exceptionnellement plus tôt, et se manifestent de façon plus discrète que chez les juments qui ont déjà porté.

LA DURÉE DE L'EPOQUE DES CHALEURS

Leur durée est un facteur utile à connaître, car, pendant la période seule où elles se manifestent, la femelle accepte l'étalon; malheureusement les connaissances à ce sujet restent imprécises; on constate des variations individuelles assez marquées, toutefois, d'après Cornevin, elle serait de dix à douze jours.

Les juments sont en chaleur une fois par an, de février à juin, mais certains sujets peuvent l'être trois à quatre fois, à intervalles irrégulièrement espacés.

Pour des raisons d'ordre économique, les éleveurs se débarrassent de leurs juments poulinières vers l'âge de quinze ou seize ans, aussi la cessation de la fonction génitale chez les femelles domestiques ne saurait être précisée comme dans l'espèce humaine; on cite cependant des juments qui mirent bas à vingt-deux et même vingt-neuf ans. Degivre relate la cas d'une jument belge qui à trente-huit ans était pleine de son trente-et-unième poulain.

Quand la jument a été fécondée, les chaleurs cessent d'ordinaire pour ne reparaître que neuf jours après la mise-bas, et cette période est la plus favorable à une nouvelle fécondation.

LES CAUSES D'INFÉCONDATION

Toutes lésions d'ordre pathologique des organes génitaux mises à part, l'infécondation des juments peut résulter d'un certain nombre de causes; nous allons passer en revue les plus fréquentes.

a) Chez les sujets à tempérament nerveux

Des sujets à tempérament nerveux présentent une sensibilité anormale du vagin et, après le coït, par des contractions de cet organe, rejettent au dehors la substance fécondante. Bien que celle-ci ne soit pas toujours expulsée, la fécondation a moins de chances d'être réalisée. La projection d'un peu d'eau froide sur la région lombaire ou l'exercice au trot, puis au pas pendant quelques minutes à la descente de l'étalon,

sont des moyens mis en œuvre souvent avec succès, pour empêcher les efforts expulsifs.

b) Quand l'ouverture du col de l'utérus ne se fait pas

Pendant les chaleurs, le col de l'utérus, fermé à l'état normal, s'ouvre et le vagin communique avec la cavité utérine dans laquelle les spermatozoïdes rencontrent l'ovule. Il peut se faire que, par suite de lésions, cicatricielles du col ou de contracture de cet organe, son canal ne s'ouvre pas. La migration des spermatozoïdes ne peut s'effectuer. Pour y remédier, on utilise les injections vaginales chaudes, ou bien on pratique la dilatation du col à l'aide des doigts préalablement enduits d'un corps gras. Cette cause intervient beaucoup moins fréquemment qu'on l'avait cru autrefois.

c) Quand la sécrétion vaginale est acide

L'acidité des sécrétions vaginales revêt au contraire une grande importance et c'est à elle qu'il faut attribuer dans la majorité des cas les causes d'infécondité.

En dehors des métrites et vaginites, et de l'avortement contagieux, états pathologiques susceptibles d'un traitement spécial, le milieu vaginal peut présenter une acidité élevée. Or, en milieu acide le spermatozoïde est détruit assez rapidement, ou bien il y perd sa motilité qui lui permet de passer du vagin dans l'utérus. Il est donc indispensable, en pareille occurrence, de créer un milieu favorable à la fécondation en le rendant légèrement alcalin car une alcalinité trop marquée est également une cause d'infécondité. A cet effet, matin et soir, pendant les trois jours qui précèdent la présentation de la jument à l'étalon, on fait une injection vaginale de deux litres d'eau tiède contenant vingt grammes de bicarbonate de soude et une quantité égale de phosphate de soude; une heure avant la saillie, on pratique une dernière injection.

L'HEURE DE LA SAILLIE A-T-ELLE UNE INFLUENCE SUR LA FÉCONDATION ?

Dans notre région, on prétend que les juments saillies le matin ont plus de chances d'être fécondées. Cette opinion n'a pu être confirmée dans les haras. Que la saillie ait lieu le matin ou le soir, si la jument est apte à être fécondée et si le mâle n'est pas soumis à des excès génésiques ou fatigués par un long parcour, les chances de succès sont indépendantes de l'heure du jour à laquelle se fera l'accouplement.

La présentation de l'étalon à la femelle, une seule fois, suffit en général quand elle a lieu neuf à dix jours après la mise-bas; certains éleveurs font « revoir » la jument trois fois à neuf jours d'intervalle, ou bien encore deux fois la même journée, en espaçant les saillies de dix à douze heures. Les avis sont, on le voit, extrêmement partagés sur ce sujet. On peut cependant conclure qu'il y a tout lieu d'espérer que la jument est fécondée lorsqu'elle refuse le mâle, ne manifeste plus de « chaleurs » et la prudence conseille en ce cas de ne pas insister pour faire opérer à l'étalon une nouvelle saillie.

Si la prolificité des mâles n'est pas constante, l'infécondité chez des sujets dont les organes génitaux sont normaux, est exceptionnelle, aussi c'est surtout chez la femelle qu'il faut rechercher les causes de non-fécondation.

R. LE MOAN,
Directeur des Services Vétérinaires.
(L'Agriculteur Sarthois.)

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Serbie, Nantes. Service réservé à nos Adhérents, 5 francs par annonce paraisant 2 fois.

OFFRES

82. — A vendre, faucheuse à 1 cheval en bon état. S'adresser à M. Hodé, propriétaire-viticulteur à Saint-Herblion.

83. — A vendre, moteur pompe de Dion-Bouton, 3-5 HP, sur chariot. Prix avantageux.

84. — A vendre : 1° Enfs de cannes de Rouen à couvrir. Fécondation garantie, 9 francs la douzaine; 2° Caneçons de quelques jours, très rustiques, volaille excellente en dix semaines. S'adresser à l'Elevage du Grand-Plessis, à Ste-Luce-sur-Loire.

85. — A vendre pour cause de force trop grande, un cultivateur Puzenat, 15 dents, 4 roues, état neuf. Prix intéressant. S'adresser au Syndicat de Saint-Mars-la-Jaille (L.-L.).

DEMANDES

56. — On demande ménage cultivateur connaissant bien élevage et culture.

57. — Ménage de jardinier, 4 branches, est demandé pour propriété environs de Nantes.

58. — On demande pour propriété près Nantes, un ménage d'un certain âge, cultivateur, sachant charruer avec un cheval, femme aidant à culture.

59. — On demande pour environs de Nantes, un ménage, jardinier, 4 branches, femme occupée.

60. — On demande pour propriété Canolles, environs de Nantes, bonne à tout faire. On accepterait veuve avec enfant.

Une aide efficace aux sinistrés

Nous avons appris avec plaisir que l'ensemble de la souscription remise, par la Société Amoureux Frères, au Préfet de la Haute-Garonne, et comprenant celles de ses Collaborateurs et de Saint-Jean-de-Jaillé, s'élève déjà à la somme de 52.995 francs.

De plus, la Société Amoureux Frères a décidé de faire réparer gratuitement, par ses Agents Directeurs locaux, les machines de sa marque ayant été sinistrées lors des dernières inondations qui ont ravagé le Sud-Ouest, les pièces étant fournies avec une réduction de 50 %.

La Société Amoureux Frères, en outre, une réduction de 10 %, sur ses prix imposés, pour les machines neuves vendues, depuis le 1^{er} septembre 1929, à des Agriculteurs sinistrés, cette mesure s'étendant aux commandes qui seront faites par des sinistrés, jusqu'à la fin de cette saison.

Il nous a paru important de signaler ce geste, en particulier en ce qui concerne la réparation des machines sinistrées, et de la remise sur les machines défectueuses, pour les sinistrés qui ont suivi par tous les constructeurs français et étrangers de machines agricoles.

Les populations du Sud-Ouest risquent, en effet, de souffrir de difficultés qu'elles éprouveront pour faire leurs fauchaisons ou leurs moissons si leur matériel agricole n'était pas remis en état, à frais très réduits, le plus rapidement possible.

L'initiative de la Société Amoureux Frères est donc des plus heureuses et nous la félicitons, tout particulièrement, d'avoir songé, tout d'abord, à l'intérêt de ses Clients sinistrés en les facilitant, tout d'abord, la réparation de machines qu'ils possèdent déjà ou qu'ils ont achetées avant la catastrophe, démontrant ainsi qu'ils savent, en ces pénibles circonstances, oublier leur bénéfice commercial au profit de leurs clients malheureux.

Nous tenons également à féliciter tous ses Collaborateurs et ses Agents qui ont fait montre d'un esprit remarquable de solidarité pour apporter leur aide aux populations éprouvées.

E. F.

Contre la HERNIE

et les Affections de l'Abdomen chez l'Homme et la Femme

Il faut adopter immédiatement un des nouveaux Appareils brevetés ou une des merveilleuses Ceintures de A. CLAYVIERIE, le grand Spécialiste de Paris, reconnu comme sans égale par cinq millions (5.000.000) de personnes et par 8.000 Docteurs-médecins.

La réputation mondiale qui entoure depuis quarante ans le nom de A. CLAYVIERIE, n'est pas le résultat de réclames tapageuses; elle est due à la reconnaissance des innombrables malades qui ont retrouvé le bien-être, la force et la santé, grâce aux admirables Appareils vraiment modernes et scientifiques, dont il fut l'inventeur, et grâce aussi à la manière toute spéciale dont ces Appareils sont étudiés et appliqués.

En effet, ce n'est qu'après un examen méticuleux pratiqué suivant des méthodes toutes personnelles, sans cesse adaptées aux plus récents enseignements de la science, et après une étude approfondie de chaque cas que le modèle de l'Appareil nécessaire, sa construction, sa forme et tous ses détails sont choisis et arrêtés.

Noter aussi que l'Eminent Spécialiste qui se consacre à vous passer tous les mois dans votre ville et, de plus, qu'il est continuellement dans votre ville, de sorte qu'en cas de besoin vous pouvez le voir facilement.

C'est pour ces raisons, entre autres, ajoutées aux qualités absolument incomparables des Appareils et des Ceintures de A. CLAYVIERIE que les résultats obtenus chaque jour, dans les cas les plus graves et même désespérés, comptent d'abord et avant tout le rétablissement définitif de leur santé.

Il recevra à :

NANTES, tous les jours, sauf le dimanche, à la Succursale des Establishments A. CLAYVIERIE, 8, rue Crébillon. Un Eminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h. à :

Notre-sur-Erdre, Vendredi 23 mai, Hôtel de Bretagne.

Vallet, dimanche 25, Hôtel Guindon.

Pont-Château, lundi 26, Hôtel Temminius (Noblet).

Boisguenon-Retz, mardi 27, Hôtel du Cheval-Blanc.

Machecoul, mercredi 28, Hôtel de la Bicyclette.

Saint-Nazaire, vendredi 30, Hôtel des Messageries (rue Ville-ès-Martin).

Saint-Jean-de-Jaillé, samedi 31, Hôtel de France.

Nozay, lundi 2 juin, Hôtel du Pélican.

Blain, mardi 3, Hôtel de la Gerbe de Blé.

Châteaubriant, mercredi 4, Hôtel du Commerce.

Ancenis, jeudi 5, Hôtel des Voyageurs.

Clisson, vendredi 6, Grand Hôtel.

« Traités de la Hernie » des « Variées » et des « Affections abdominales » Conseils et renseignements gratuits et discretment A. CLAYVIERIE, 231, faubourg Saint-Martin, PARIS.

AGRICULTEURS !

ÉPANDRE EN COUVERTURE OU ENFOUSSER SUIVANT LE CAS, pour toutes vos cultures, au printemps, (Céleris, Tubercules, Racines, Choux-raves et fourrages, Maïs, Tabac)

DE 150 A 400 KILOS A L'HECTARE DE NITRATE DE SOUDE

DU CHILI

Vos sols se maintiendront frais; Vos cultures vigoureuses s'enrichiront de sels; Elles résisteront doublement à la sécheresse; Et vous donneront les plus grosses récoltes.

Pour tous renseignements agricoles et commerciaux s'adresser à la

Délégation Française des Producteurs de NITRATE de SOUDE du CHILI

3, rue de Stockholm, PARIS-6^e

Agence de l'Ouest : M. F. CORMIER, ing.-agr., 23, boulevard de l'Éclair, NANTES

tuez l'oidium !

et cela, à peu de frais, en soustrayant vos vignes avec le

COLLOSOUFRE

5^{te} Alsacienne de Prod. Chimiques, 69, Bd. Haussmann, Paris

Agent régional : M. BLIET, 4, Rue de Flandres - NANTES et dans tous les Syndicats

NOS MERCURIALES

Nantes, le 16 Mai.

Grains et Farines

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Blé en disponible..... 112
Avoines grises ou noires..... 55 à 56
Sarrasin..... 78
Orge..... 53
Avoines bigarrées..... 50
Son..... 35
Seigle..... 58
Maïs Plata..... 100
Maïs Indo-Chine..... 85

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

14 Mai

Artichauts, le parq, 4.50. — Asperges, la botte, 6.50. — Carottes, la botte, 1.50. — Choux pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, les 11, 20 fr. — Cresson, les 12, 4.50. — Laitues, l'unité, 0.20. — Navets, la botte, 0.60. — Oseille, le k, 0.50. — Oignons, la botte, 0.75. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Petits pois, le k, 3 fr. — Radis, les 12, 2.50. — Salsifis, la botte, 2. — Scorsonères, la botte, 2 fr.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée..... 280 à 285
Paille de blé pressée..... 275 à 280
Paille d'avoine pressée..... 245 à 250
Paille d'orge pressée..... 240 à 245

Cours du Bétail

MARCHE AUX BESTIAUX

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 9 mai

BOEUF, 7 : Le 1/2 k, derrière, 6.50; devant, 3.50. — VEAUX, 449 : Le 1/2 k, 1^{re} qual., 8.75 à 9.75; 2^e qual., 7.75 à 8.75. — MOUTONS, 270 : Le 1/2 k, 9 à 10.

MARCHÉ AUX VEAUX

Syndicat des Eleveurs et Expéditeurs

Entrés, 449. — Cours : le plus haut, 8.75; le plus bas, 6.75; moyen, 7.75.

Cours des Vins

Mascadet 1929..... 450 à 550
Gros-Plant..... 225 à 275
Noah..... 150 à 200

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CAVES - TORRELLERIE ET VITICULTURE

chez Emile Boullery
7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES
Téléphone 133-91 - R. C. Nantes 12-270

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 19 Mai. — Guenrouët, Guérande, Sainte-Pazanne, Varades, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 20. — Legé, Le Loroux-Bottereau, Temple-de-Bretagne, Montfort-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 21. — Marsac, Montbert, Saint-Mars-la-Jaillé, Vigneux, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 22. — Plessé, Saint-Père-en-Retz, Ancenis, La Chapelle-Heulin.

Vendredi 23. — Avesac, Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 24. — Quilly, Saint-Joachim.

GUERISON DU RHUMATISME

Le Docteur SIMÉRAY consulte à Nantes, 2, rue Boileau, le samedi après-midi. Seul autorisé médical de la région dans cette spécialité (9 ans de pratique), le Dr Simeray a récemment publié les travaux les plus importants de France sur les rhumatismes par le nombre des guérisons en un, deux ou trois séances de traitement publiques avec autorisation. Renseignements gratuits. Brochure 158^e mille, 2 fr. Ecrire Dr Simeray, rue Boileau, Nantes. Tél. 156-83.

des grands rideaux de la fenêtre. Ces rideaux étaient très épais, sans doute pour empêcher que la lumière de la chambre ne fût aperçue du jardin. C'est de cette façon, vous le savez, que j'ai découvert la roue du docteur Wickson.

Il était temps ! à peine le rideau était-il retombé, que la clef grinda dans la serrure et la porte s'ouvrit doucement.

L'assassin paraissait très agité. Son visage était livide, ses sourcils contractés. Sa pauvre grise posée de travers laissait échapper une longue mèche de cheveux noirs comme de l'ébène.

Il s'approcha du lit à pas lents, et, soulevant la petite lanterne qu'il portait à la main, il considéra attentivement le visage de la vieille femme.

Son front s'éclaircit soudain et un soupir sorti de sa poitrine. Il la croyait morte, sans doute, et cette mort lui épargnait un crime !

Il prit sa main glacée, la souleva et la laissa retomber. Il appuyait son oreille sur cette poitrine de marbre.

Puis il se redressa lentement, considéra encore sa complice avec un étrange sourire et sortit en dissimulant le bruit de ses pas.

Lorsqu'il se retourna, je vis très distinctement une longue aiguille passée dans le paravent de sa robe de chambre et qui brillait à la lueur de la veilleuse.

(A suivre)

FEUILLETON DU « SYNDICAT DES AGRICULTEURS » 19

MAXIMILIEN HELLER

PAR HENRY CAUVIN

« Elle s'approcha du lit et tira lentement les rideaux dont les anneaux grinçèrent sur les tringles rouillées, puis elle se pencha vers l'oreiller et sembla écouter. »

« Entrainé par un mouvement de curiosité irrésistible, j'avancai la tête de ce côté. O surprise ! le lit était vide. Les draps et les couvertures étaient roulés en désordre; l'oreiller était jeté contre le mur. »

« Je vins me mettre à côté de ma mystérieuse compagne qui demeurait toujours immobile, penchée sur le dormeur imaginaire. Je remarquai alors avec étonnement que les draps du lit étaient criblés de trous et de déchirures; on eût dit que pendant un grand nombre d'années ils avaient servi de pâture à des légions de souris. »

« La femme se releva lentement et se pencha à mon oreille : »

« — Il dort bien, murmura-t-elle. Le breuvage que nous lui avons fait prendre était bon. »

« Puis elle me saisit brusquement la main, et me montrant le dessous du lit qui était très élevé : »

« — Cache-toi là, me dit-elle, et hâtons-nous. »

« La vérité, la terrible vérité commençait à m'apparaître, je fis

ce... et je serai la femme... Je serai riche !... »

« Mes yeux tombèrent, en ce moment, sur le journal qui gisait déplié sur la table de nuit. Je me dégageai doucement de l'étreinte de cette femme, et j'approchai le journal de la lampe. Il portait la date du 25 janvier 1836. Nous étions au 25 janvier 1846. »

« Je compris tout. Cette scène mystérieuse, dans laquelle je venais de remplir un rôle, était sans doute

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

LE TRAIN DU POISSON DE MER

Le Train du Poisson, que nous avons déjà présenté à nos lecteurs, a commencé le 9 mai sa tournée de propagation sur le Réseau de l'Etat.

Il est composé de cinq grands wagons, dont un isotherme de la Société d'Exploitation des Wagons frigorifiques de l'Etat (S. E. F.). Tous ces wagons ont reçu des aménagements spéciaux.

Le premier wagon présente des poissons naturalisés, prêts par le Musée de La Rochelle.

Le deuxième nous montre les coquillages et possède une bibliothèque dans laquelle chacun pourra trouver de précieux renseignements.

Le troisième est réservé au hareng et à la morue.

Dans le quatrième (wagon de la S. E. F.) seront exposés des appareils permettant la conservation du poisson par le froid.

Enfin, le cinquième a été aménagé en cuisine et un bar de dégustation y est installé. Rappelons que dans chaque gare d'arrêt, il y aura dégustation de 11 heures à 13 heures et de 15 h. 30 à 17 heures.

Ce train, dont la visite est gratuite, sera exposé dans les gares désignées ci-après :

Nîmes, 19 mai; Saintes, 20 mai; Angoulême, 21 mai; Bordeaux, 22 mai; La Rochelle, 23 mai; Fontenay-le-Comte, 24 mai; Nantes, 26 mai; Rennes, 27 mai; Laval, 28 mai; Le Mans, 30 mai; Alençon, 31 mai; Evreux, 2 juin; Rouen, 3 juin; Vernon, 4 juin.

COOPERATIVE

SANS CHANGEMENT, VOIR DERNIER BULLETIN

HERNIE

CHUTES DE LA MATRICE

CL. 16 MÉDECINE CHIRURGIE

Déplacements des Organes

PAR LA MÉTHODE LEROY

M^r Leroy grâce à votre merveilleuse méthode, vous avez guéri mon enfant âgé de deux ans, atteint d'une grosse hernie. Je vous en remercie beaucoup. Signé : FOURRIER, Les Lauriers, Belligné (L.-I.).

M^r Leroy Blessé des deux côtés, j'ai eu recours à votre méthode et vous m'avez permis de publier mon nom afin de rendre service aux hernieux. Signé : GOURIN Pierre, à Châteauneuf en Saint-Marie (L.-I.).

M^r Leroy Je vous félicite pour vous remémorer de m'avoir guéri par votre merveilleuse méthode et sans m'être arrêté de travailler. Signé : ROUPEAU Armand, Cinq-Chemins, Bourgneuf-en-Retz.

M^r Leroy Je certifie avoir constaté sur un grand nombre de malades atteints de hernies, la guérison complète et définitive après application de la Méthode LEROY. Signé : Docteur RAYNAUD N., de la Faculté de Paris.

M^r Leroy Je suis heureux de vous apprendre que la hernie que j'avais contractée, il y a trois mois, est complètement disparue et guérie par votre méthode. J'engage sincèrement ceux qui souffrent de cette infirmité à avoir recours à vous. Signé : RETIF François, à la Ridelet, Erbray.

M^r Leroy Merci d'avoir guéri mon fils en huit mois, la hernie a complètement disparu. Publiez ma lettre si cela peut vous être agréable. Signé : Mme BOSSIS Henriette, au Pommier, par Legé.

M^r Leroy Atteint d'une hernie depuis deux ans, j'ai été immédiatement soulagé par votre méthode. Guéri maintenant, je vous en suis reconnaissant. Signé : PENTCOUETEAU Louis, à la Vieillesse, Saint-Joseph.

M^r Leroy Je viens vous remercier pour avoir guéri ma hernie, et je recommande votre méthode à tous ceux qui souffrent. Signé : PIPAUD HENRI, au Pont-Béranger, Saint-Ailaire-de-Chalcaud.

M^r Leroy Je vous exprime toute ma reconnaissance, car avec votre méthode j'ai été rapidement délivré d'une volumineuse hernie, je vous demande de publier ma lettre. Signé : J.-B. TESSIER, jardinier, rue du Loguivy, Nantes.

M^r Leroy Une autre attestation nouvelle d'un docteur autorisé. Toutes les personnes que je vous ai adressées sont revenues enchantées et immédiatement soulagées grâce à vos bons soins et à votre loyauté. Je me fais un devoir de vous féliciter de vos résultats. Signé : Docteur SAHUT, de la Faculté de Paris.

Ces lettres, prises au hasard, et publiées sur la demande expresse des intéressés, prouvent de jour en jour, le succès toujours grandissant de la Méthode LEROY.

Allez donc, en toute confiance, voir M^r LEROY, de Nantes, de qui vous entendez de plus en plus parler et qui est toujours parmi vous. Il vous recevra gratuitement à :

NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h., en son Cabinet, 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay).

Sainte-Pazanne, lundi 19, Hôtel du Cheval Blanc.

Legé, mardi 20, Hôtel du Cheval Blanc.

Matheucoul, mercredi 21, Hôtel de la Bicyclette.

Plessé, jeudi 22, Hôtel Bérard.

Clisson, vendredi 23, Hôtel de la Gare.

Pontchâteau, samedi 24, Hôtel Boutemy.

Vallet, dimanche 25, Hôtel Guindon.

Paimbœuf, mercredi 28, Hôtel Saint-Julien.

Pornic, jeudi 29, Hôtel Continental.

Saint-Nazaire, vendredi 30, Hôtel de France.

M^r LEROY, Spécialiste herniaire
6, Rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay) NANTES
Madame LEROY reçoit les Dames

BALATUM

COUVRE PARQUETS EN CARPETTE ET AU MÈTRE

magasin de vente et d'exposition
1, RUE GUÉPIN, NANTES

BACHES PLISSON

Les Bâches Plissées doivent à l'ORENIC leur durée

Fortes Bâches Vertes		avec ceillots, complètes	
Matière	Matériau PLISSON, triples fils		
4 m x 3 m	6 m x 4 m	7 m x 4 m	8 m x 4 m
193 fr.	238 fr.	312 fr.	488 fr.
6 m x 5 m	7 m x 5 m	8 m x 5 m	8 m x 6 m
461 fr.	536 fr.	580 fr.	696 fr.

EN LOCATION : 6 centimes par mètre carré et par jour, avec facilité pour le preneur d'adapter pour l'achat aussitôt réception chez lui.

Demandez le Catalogue PLISSON qui contient les échantillons des Bâches PLISSON, Sacs à Grains, Tentes, Cordes, etc.

PARIS -- 37, RUE DE VIARRES, 1^{er} Arrondissement
Tél. Gutenberg 15-15 -- Central 99-91

Pour entretenir vos Bâches, demandez le tarif de l'ORENIC en Bidons

PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogrammes minimum

RIZ et ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 170 »
Riz Saigon Importation N° 2. 165 »
Issues de riz..... 112 »
Farine de Manioc..... 125 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay..... 152 »
« LE TITAN »..... 152 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins..... 110 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay..... 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours)..... 130 »
Farine de maïs..... 110 »
Maïs pour volailles..... 108 »
Sorgho logé dép. Nantes..... 108 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes..... 91 »
Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p^r volailles 120 »
Grandes Pondeuses..... 126 »
Farine de viande..... 186 »
Poudre d'os alimentaire..... 91 »
Farine d'os alimentaire..... 96 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 130 »
Patée poussins à l'huile de foie de morue..... 150 »
Provende « LAPOX » pour lapins..... 125 »
Farine de Poisson supérieure 200 »
Viande extra..... 200 »

Coquilles huîtres..... 50 »
Sur wagon départ Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses... 96 »
Son mélassé Say, 50 %..... 113 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine; 35 % mélasses..... 90 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédanés, avoine fourreaux) 100 »

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

« Optima » :
p^r vaches laitières (en cub.) 120 »
p^r engraissement d. bœufs 120 »
p^r vœux (le sac de 5 k.) 15 50

ALIMENTATION GENERALE

Provende « Sucraff » N° 1... 85 »
« Sucraff » N° 2... 82 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :
p^r engraissement des porcs 120 »
p^r porcelets et truies... 172 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques COMBINES BARRAL

5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs
11 francs franco
Adressez les commandes au magasin de vente de rue MM. P. et R. RIVIER, fabricants des COMBINES BARRAL
8, villa d'Alesia, PARIS (14^e)
Prospectus gratuits 41-13

POISSONS WANDOTTES, FAVORABLES, NANTAIS, disp. 24 mai à 60 francs la douz.

Gués à couvrir mêmes races et œufs de pintades 1^{re} et 3^e prix. Nantes 1930.
Aviculture de Saint-Père-en-Jetz. M. JOYAT.

PAX-LABOR

est l'Ecrémuse de l'avenir. Elle est supérieure à la meilleure des marques étrangères. Elle possède des qualités merveilleuses qui la font préférer à toutes les autres marques.

Société des Ecrémuses Françaises
"PAX-LABOR", à Cambrai (Nord)

MOTOPOMPES ELECTRIQUES

VENTE - REPARATIONS - LOCATION
Plus de 600 moteurs variés et garantis en magasin

A. VIVANT ET SES FILS

6, S. A. R. L. - 300.000 FR.
Avenue Carnot, 5, bis
NANTES - Tél. 114-85
ATELIERS MODERNES
Spécialement outillés pour tous travaux d'électricité

Provendeine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Sulfate de cuivre

Sulfate français..... 305 »
Sulfate anglais..... manque

Soufre - Bouillie

Soufre 100 kilos. Majoration de 3 fr. par 100 kilos pour livraisons en sacs de 50 kilos.

Bouillie « Azur »..... 310 »
Les 100 kilos, sur wagon Nantes.

MARCHÉS REGIONAUX

NANTES (Talensac)

Bœuf. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 5 à 11 fr.; 2^e catég., 3 à 4 fr.; 3^e catég., 1,50 à 3 fr.
Veau. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 8,50 à 11 fr.; 2^e catég., 7 à 8 fr.; 3^e catég., 5 à 7 fr.
Mouton. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 10 à 12 fr.; 2^e catég., 8 à 10 fr.; 3^e catég., 5 à 6 fr.
Porc. — Le demi-kilo : 7,75 à 9,25.
Beurre. — Le demi-kilo : 6,25 à 8,25.
Œufs. — La douzaine : 4,75 à 5 fr.
Lapins. — Le demi-kilo : 6,50.
Poulets. — Le demi-kilo : 10 à 12 fr.

ANGENIS

Poulets, la couple, moyens 35 à 40 fr., petits 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 17 à 20 fr.; pigeons, la couple, 19 à 12 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 4,25 à 4,50; beurre, le demi-kilo, 6 à 7 fr.; vœux, le kilo, 7 à 8 fr.; porcs, 8 à 8,15.

CANDÉ

Froment, 100-105; orge 90 à 95; sarrasin 105; avoine 90; seigle 95 à 100; pommes de terre 30 à 40; paille 320 à 330 les 1.000 kilos; foin 400 à 420 les 1.000 kilos. Beurre, le ½ kilo, 7 fr.; Œufs, la douz., 4 fr. Poulets, la couple, 28 à 38. Canards, la paire, 25 à 36; lapins, la pièce, 12 à 18 fr.; pigeons, la paire, 9 à 10 fr. Porcs gras, amenés et vendus, 25, le kilo 9 fr. Porcs maigres, amenés et vendus 80, de 230 à 500 fr. pices. 2 Poulets, amenés, 250, vendus 200, de 250 à 310 pièce.

CHATEAUBRIANT

Blé, 105 à 106; sarrasin, 80; avoine, 85 à 90; son 60 à 65; paille 160 les 500 kilos; foin, 250.
Cidre, 120 à 130 la barrique suivant qualité.
Beurre : en gros, 11 le kilo; en détail 13 à 13,50 le kilo; œufs, 3,75 à 4,50 la douzaine.
Bœufs pondeurs de 35 à 40; petits, de 25 à 30; vaches pondeuses, de 32 à 35; piqueuses 10 à 12; canards de 40 à 45 la couple; lapins 12 à 16 l'un.

NOZAY

Blé, 105 à 107 fr.; avoine, 50 à 55 fr.; sarrasin, 70 à 71 fr.; orge mouture, 65 à 68 fr.; seigle, 59 à 60 fr.; son, 61 à 63 fr.; foin, 210 à 215 fr. paille de pays en vrac, 135 à 140 fr.; paille pressée d'avoine, 145 à 150 fr.; les 500 kilos.
Cidre, la barrique, ordinaire 100 à 105 fr.; qualité supérieure, 120 à 130 fr., droits en sus.

AGRICULTEURS !!

faites vos peintures VOUS - MEMES avec le

PHILOFER

qui s'emploie sans préparation sur tous matériaux (fer, bois, etc.)

TOUTES NUANCES
Références : trente ans de succès dans les applications les plus diverses.
En vente au Syndicat

GRAVURE sur METAUX et BIJOUX

M. FOURNIER-ARNOUX, Fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fourni à l'Administration Publique et de l'Etat
10, Rue Cacault - NANTES
(Côté du Marché de l'Etat)
Timbres caoutchouc, Tampons, Encre

ANGENIS

Poulets, la couple, moyens 35 à 40 fr., petits 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 17 à 20 fr.; pigeons, la couple, 19 à 12 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 4,25 à 4,50; beurre, le demi-kilo, 6 à 7 fr.; vœux, le kilo, 7 à 8 fr.; porcs, 8 à 8,15.

CANDÉ

Froment, 100-105; orge 90 à 95; sarrasin 105; avoine 90; seigle 95 à 100; pommes de terre 30 à 40; paille 320 à 330 les 1.000 kilos; foin 400 à 420 les 1.000 kilos. Beurre, le ½ kilo, 7 fr.; Œufs, la douz., 4 fr. Poulets, la couple, 28 à 38. Canards, la paire, 25 à 36; lapins, la pièce, 12 à 18 fr.; pigeons, la paire, 9 à 10 fr. Porcs gras, amenés et vendus, 25, le kilo 9 fr. Porcs maigres, amenés et vendus 80, de 230 à 500 fr. pices. 2 Poulets, amenés, 250, vendus 200, de 250 à 310 pièce.

CHATEAUBRIANT

Blé, 105 à 106; sarrasin, 80; avoine, 85 à 90; son 60 à 65; paille 160 les 500 kilos; foin, 250.
Cidre, 120 à 130 la barrique suivant qualité.
Beurre : en gros, 11 le kilo; en détail 13 à 13,50 le kilo; œufs, 3,75 à 4,50 la douzaine.
Bœufs pondeurs de 35 à 40; petits, de 25 à 30; vaches pondeuses, de 32 à 35; piqueuses 10 à 12; canards de 40 à 45 la couple; lapins 12 à 16 l'un.

NOZAY

Blé, 105 à 107 fr.; avoine, 50 à 55 fr.; sarrasin, 70 à 71 fr.; orge mouture, 65 à 68 fr.; seigle, 59 à 60 fr.; son, 61 à 63 fr.; foin, 210 à 215 fr. paille de pays en vrac, 135 à 140 fr.; paille pressée d'avoine, 145 à 150 fr.; les 500 kilos.
Cidre, la barrique, ordinaire 100 à 105 fr.; qualité supérieure, 120 à 130 fr., droits en sus.

AGRICULTEURS !!

faites vos peintures VOUS - MEMES avec le

PHILOFER

qui s'emploie sans préparation sur tous matériaux (fer, bois, etc.)

TOUTES NUANCES
Références : trente ans de succès dans les applications les plus diverses.
En vente au Syndicat

GRAVURE sur METAUX et BIJOUX

M. FOURNIER-ARNOUX, Fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fourni à l'Administration Publique et de l'Etat
10, Rue Cacault - NANTES
(Côté du Marché de l'Etat)
Timbres caoutchouc, Tampons, Encre

ANGENIS

Poulets, la couple, moyens 35 à 40 fr., petits 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 17 à 20 fr.; pigeons, la couple, 19 à 12 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 4,25 à 4,50; beurre, le demi-kilo, 6 à 7 fr.; vœux, le kilo, 7 à 8 fr.; porcs, 8 à 8,15.

LES RISQUES DE L'ELEVAGE

sont complètement supprimés par l'emploi de la

FARINE ATÉ

ALIMENT SPÉCIAL INDISPENSABLE À LA BONNE FORMATION DES OS ET DES MUSCLES

CINQ FOIS plus efficace que toute autre provende

FARINE ATÉ

ALIMENT SPÉCIAL INDISPENSABLE À LA BONNE FORMATION DES OS ET DES MUSCLES

CINQ FOIS plus efficace que toute autre provende

Exigez bien la marque

C'EST VOTRE GARANTIE. C'EST AUSSI L'ASSURANCE D'AVOIR DES ANIMAUX SAINS ET VIGOUREUX QUI FERONT PRIME SUR TOUS LES MARCHÉS

Vous trouverez la Farine ATÉ dans toutes les Succursales de l'Economie, des Docks de Flon de Docks ET CHEZ PLUS DE 2.000 DÉPOSITAIRES EN BRETAGNE, NORMANDIE ET VENDÉE

Il y a un dépôt de FARINE ATÉ près de chez vous

Dépôt général : D. THÉRIOT, 9, rue Saint-Jacques SAINT-BREUC

ANGENIS

Poulets, la couple, moyens 35 à 40 fr., petits 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 17 à 20 fr.; pigeons, la couple, 19 à 12 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 4,25 à 4,50; beurre, le demi-kilo, 6 à 7 fr.; vœux, le kilo, 7 à 8 fr.; porcs, 8 à 8,15.

CANDÉ

Froment, 100-105; orge 90 à 95; sarrasin 105; avoine 90; seigle 95 à 100; pommes de terre 30 à 40; paille 320 à 330 les 1.000 kilos; foin 400 à 420 les 1.000 kilos. Beurre, le ½ kilo, 7 fr.; Œufs, la douz., 4 fr. Poulets, la couple, 28 à 38. Canards, la paire, 25 à 36; lapins, la pièce, 12 à 18 fr.; pigeons, la paire, 9 à 10 fr. Porcs gras, amenés et vendus, 25, le kilo 9 fr. Porcs maigres, amenés et vendus 80, de 230 à 500 fr. pices. 2 Poulets, amenés, 250, vendus 200, de 250 à 310 pièce.

CHATEAUBRIANT

Blé, 105 à 106; sarrasin, 80; avoine, 85 à 90; son 60 à 65; paille 160 les 500 kilos; foin, 250.
Cidre, 120 à 130 la barrique suivant qualité.
Beurre : en gros, 11 le kilo; en détail 13 à 13,50 le kilo; œufs, 3,75 à 4,50 la douzaine.
Bœufs pondeurs de 35 à 40; petits, de 25 à 30; vaches pondeuses, de 32 à 35; piqueuses 10 à 12; canards de 40 à 45 la couple; lapins 12 à 16 l'un.

NOZAY

Blé, 105 à 107 fr.; avoine, 50 à 55 fr.; sarrasin, 70 à 71 fr.; orge mouture, 65 à 68 fr.; seigle, 59 à 60 fr.; son, 61 à 63 fr.; foin, 210 à 215 fr. paille de pays en vrac, 135 à 140 fr.; paille pressée d'avoine, 145 à 150 fr.; les 500 kilos.
Cidre, la barrique, ordinaire 100 à 105 fr.; qualité supérieure, 120 à 130 fr., droits en sus.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Poulets, la couple, gros 65 à 70 fr.,

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

PROVENDÉINE

Pour retirer le plus grand bénéfice de l'élevage des porcs, il faut que l'élevage parvienne à engraisser ses cochons dans le plus court temps possible. Pour cela, il est indispensable que le porc soit maintenu en excellent état de santé. Il faut surtout qu'il ne surviennent aucun accident provoquant un arrêt dans la croissance. Or, le plus redoutable accident, c'est la faiblesse des membres, parce qu'en quelques jours, il fait perdre au porc le poids et le bénéfice de plusieurs semaines d'engraissement. Peut-on l'éviter?

OUI! de la façon la plus certaine et la plus facile, par le seul emploi de la Provendéine.

La « Provendéine » par sa composition minutieusement étudiée renferme les éléments qui font défaut dans l'alimentation habituelle des porcs.

La « Provendéine » assure l'appétit, la croissance, l'assimilation, l'engraissement rapide des porcs. Avec « Provendéine » la faiblesse étant évitée, le mal des pattes n'est plus à craindre, le succès de l'élevage est certain.

Les porcs s'engraissent rapidement.

N° 772. — M. Jean FOUASSEUR, Treguennec en Kerlouan à PLOUNEUR-TREZ (Finistère), nous écrivait le 5 juin 1929 : « J'ai fait l'essai de votre Provendéine. J'ai séparé 4 porcs en deux groupes de deux dans des étables différentes. A deux porcs j'ai donné de la Provendéine à chaque repas et de l'autre de deux autres, qui avaient reçu de la Provendéine pendant 30 jours de plus que les autres et mangèrent avec beaucoup plus d'appétit. Ce n'est pas tout, la chair elle-même était meilleure. Après cet essai, j'ai recommandé la Provendéine à mes amis qui l'emploient aussi. Grand merci donc de votre produit, je vous salue très cordialement. »

Nous ne faisons aucun envoi contre remboursement, toute commande doit être accompagnée de sa valeur plus 5 francs pour frais d'expédition. Dépôt pour l'Ouest de la France : Maison Louis SANDERS, 10, Quai Richemont, RENNES.

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ANGENIS

Poulets, la couple, moyens 35 à 40 fr., petits 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 17 à 20 fr.; pigeons, la couple, 19 à 12 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 4,25 à 4,50; beurre, le demi-kilo, 6 à 7 fr.; vœux, le kilo, 7 à 8 fr.; porcs, 8 à 8,15.

CANDÉ

Froment, 100-105; orge 90 à 95; sarrasin 105; avoine 90; seigle 95 à 100; pommes de terre 30 à 40; paille 320 à 330 les 1.000 kilos; foin 400 à 420 les 1.000 kilos. Beurre, le ½ kilo, 7 fr.; Œufs, la douz., 4 fr. Poulets, la couple, 28 à 38. Canards, la paire, 25 à 36; lapins, la pièce, 12 à 18 fr.; pigeons, la paire, 9 à 10 fr. Porcs gras, amenés et vendus, 25, le kilo 9 fr. Porcs maigres, amenés et vendus 80, de 230 à 500 fr. pices. 2 Poulets, amenés, 250, vendus 200, de 250 à 310 pièce.

CHATEAUBRIANT

Blé, 105 à 106; sarrasin, 80; avoine, 85 à 90; son 60 à 65; paille 160 les 500 kilos; foin, 250.
Cidre, 120 à 130 la barrique suivant qualité.
Beurre : en gros, 11 le kilo; en détail 13 à 13,50 le kilo; œufs, 3,75 à 4,50 la douzaine.
Bœufs pondeurs de 35 à 40; petits, de 25 à 30; vaches pondeuses, de 32 à 35; piqueuses 10 à 12; canards de 40 à 45 la couple; lapins 12 à 16 l'un.

NOZAY

Blé, 105 à 107 fr.; avoine, 50 à 55 fr.; sarrasin, 70 à 71 fr.; orge mouture, 65 à 68 fr.; seigle, 59 à 60 fr.; son, 61 à 63 fr.; foin, 210 à 215 fr. paille de pays en vrac, 135 à 140 fr.; paille pressée d'avoine, 145 à 150 fr.; les 500 kilos.
Cidre, la barrique, ordinaire 100 à 105 fr.; qualité supérieure, 120 à 130 fr., droits en sus.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Poulets, la couple, gros 65 à 70 fr.,

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

PROVENDÉINE

Pour retirer le plus grand bénéfice de l'élevage des porcs, il faut que l'élevage parvienne à engraisser ses cochons dans le plus court temps possible. Pour cela, il est indispensable que le porc soit maintenu en excellent état de santé. Il faut surtout qu'il ne surviennent aucun accident provoquant un arrêt dans la croissance. Or, le plus redoutable accident, c'est la faiblesse des membres, parce qu'en quelques jours, il fait perdre au porc le poids et le bénéfice de plusieurs semaines d'engraissement. Peut-on l'éviter?

OUI! de la façon la plus certaine et la plus facile, par le seul emploi de la Provendéine.

La « Provendéine » par sa composition minutieusement étudiée renferme les éléments qui font défaut dans l'alimentation habituelle des porcs.

La « Provendéine » assure l'appétit, la croissance, l'assimilation, l'engraissement rapide des porcs. Avec « Provendéine » la faiblesse étant évitée, le mal des pattes n'est plus à craindre, le succès de l'élevage est certain.

Les porcs s'engraissent rapidement.

N° 772. — M. Jean FOUASSEUR, Treguennec en Kerlouan à PLOUNEUR-TREZ (Finistère), nous écrivait le 5 juin 1929 : « J'ai fait l'essai de votre Provendéine. J'ai séparé 4 porcs en deux groupes de deux dans des étables différentes. A deux porcs j'ai donné de la Provendéine à chaque repas et de l'autre de deux autres, qui avaient reçu de la Provendéine pendant 30 jours de plus que les autres et mangèrent avec beaucoup plus d'appétit. Ce n'est pas tout, la chair elle-même était meilleure. Après cet essai, j'ai recommandé la Provendéine à mes amis qui l'emploient aussi. Grand merci donc de votre produit, je vous salue très cordialement. »

Nous ne faisons aucun envoi contre remboursement, toute commande doit être accompagnée de sa valeur plus 5 francs pour frais d'expédition. Dépôt pour l'Ouest de la France : Maison Louis SANDERS, 10, Quai Richemont, RENNES.

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE

ABATTOIR

Le Chemin du Succès et de la FORTUNE